

APPEL À PROPOSITIONS

pour les initiatives transfrontalières entre les autorités locales et régionales dans les régions frontalières de l'Union européenne avec les pays candidats

publiés par la Commission

(2002/C 174/09)

1. Référence de publication

ELARG/3/020720/ADM.

Autriche: Burgenland, Kärnten, Niederösterreich, Oberösterreich, Steiermark, Wien

2. Programme et source de financement

B5-3003 (2002) — projet pilote sur l'impact de l'élargissement pour les régions limitrophes des pays candidats.

Allemagne: Berlin, Brandenburg, Chemnitz, Dresden, Mecklenburg-Vorpommern, Niederbayern, Oberfranken, Oberpfalz

c) *Durée minimale du projet:* douze mois.

3. Nature des activités, zone géographique et durée du projet

a) Nature des activités

L'objectif du programme est de renforcer la capacité des autorités locales et régionales dans les régions frontalières de l'Union européenne à adopter des stratégies et des plans communs d'action pour se préparer aux effets administratifs de l'élargissement, tels que la migration accrue. Pour réaliser cet objectif, le programme soutiendra les initiatives transfrontalières qui:

- i) améliore la collaboration et la mise en commun de l'expérience entre les autorités locales et régionales;
- ii) intensifie et consolide le dialogue transfrontalier et établit des relations institutionnelles entre les administrations pour faciliter l'intégration des régions, des communautés et des citoyens;
- iii) facilite la construction de capacité institutionnelle et administrative comprenant le développement des cadres d'exécutions et de gestion, des évaluations de besoins, des ressources humaines, et de livraison de service;
- iv) équipe les acteurs d'autorité locaux et régionaux des compétences et du savoir-faire pour développer, mettre en œuvre et diriger les politiques et les instruments administratifs et techniques.

Durée maximale du projet: vingt-quatre mois.

Pour les détails, voir les «lignes directrices à l'intention des demandeurs» mentionnées à la rubrique 12.

4. Montant global disponible pour le présent appel à propositions

1,5 million d'euros.

5. Quantités maximales et minimales de subvention

- a) Subvention minimale par projet: 250 000 euros.
- b) Subvention maximale par projet: 500 000 euros.
- c) Pourcentage maximal des coûts des projets couverts par le financement communautaire: 80 %.

6. Nombre maximal de subventions à octroyer

Six.

7. Qui peut participer

Autorité ou administration locale ou régionale, municipalité ou association des municipalités d'un État membre de l'Union européenne.

b) Zone géographique

Les activités doivent avoir lieu dans au moins deux des régions frontalières suivantes de l'Union européenne:

Finlande: Etelä-Suomi, Uusimaa

Italie: Friuli-Venezia Giulia, Veneto

Grèce: Anatoliki Makedonia-Thraki, Kentriki Makedonia, Kriti, Notio Aigaio, Voreio Aigaio

8. Date provisoire de notification des résultats de la procédure d'attribution

Novembre 2002.

9. Critères d'attribution

Se reporter aux lignes directrices à l'intention des demandeurs.

10. Formulaire type de demande et renseignements à fournir

Les propositions doivent être introduites au moyen du **formulaire de demande type** annexé aux lignes directrices à l'intention des demandeurs, dont le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Pour chaque demande, le candidat doit fournir **un original signé et trois copies**.

11. Date limite d'introduction des demandes

1^{er} octobre 2002 à 16 heures, heure de Bruxelles.

Les propositions doivent être reçues, dans une enveloppe scellée, par courrier recommandé, par messenger exprès ou par livraison en mains propres à l'adresse indiquée à la rubrique 2.2.2. dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs.

L'enveloppe doit porter le numéro de référence de l'avis de publication pour de l'appel à propositions, le nom complet du demandeur, l'adresse de l'organisation, et les mots «à ne pas ouvrir avant la session d'ouverture».

Toute demande reçue par l'autorité contractante après cette date limite ou, dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, timbrée après la date limite, ne sera pas prise en compte.

12. Informations détaillées

Les informations détaillées concernant le présent appel à propositions figurent dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs, publiées avec le présent avis sur le site Internet de la DG «Élargissement»:

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/borderregions/index.htm>

Toute question concernant le présent appel à propositions doit être envoyée par courrier électronique (comprenant la référence de publication du présent appel à propositions, indiquée à la rubrique 1) à l'adresse suivante:

elarg-admin@cec.eu.int

LISTE D'APTITUDE

CONCOURS GÉNÉRAL COM/A/2/01

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX (A 5/A 4)

DANS LE DOMAINE DOUANIER

(2002/C 174/10)

BEUSSEL Reiner

CATANIA Salvatore

CLEOSTRATE Pierre

DE LORENZO Antonino

DE MUL Alexander

FALCIONE Nicola

FERNÁNDEZ RANZ José Luis

HEIN Burkhard

JOUANGRAND Eric

KASPEREIT Dieter

KEANE Patrick

KLASEN Solange

LANNELUC Jacques

MARINI Fabio

MENÉNDEZ ROS Isabel

NADOLSKI Jacques Stanislas

PINHEIRO DE JESUS FERREIRA Jorge Manuel
